

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2016

L'an deux mil seize, le 31 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de FOURATI Laurianne et MANCEAUX Patrick. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Compte rendu du conseil communautaire de la CCVCMR du 25 mai 2016

La consultation est lancée pour équiper les classes des communes de Mailly Champagne, Ludes, Les petites Loges, Verzy, Verzenay et Rilly la Montagne de 9 tableaux numériques et 1 classe mobile.

Le conseil communautaire a validé les principes suivants pour l'année 2016 :

- Subvention aux collèges de Verzy et Rilly la Montagne de 40 € par élève pour les sorties et voyages pédagogiques de l'année civile 2016.
- Les associations sportives (UNSS) des deux collèges recevront en 2016 une subvention d'un montant de 1.500 € pour la poursuite de la pratique de l'EPS de manière compétitive
- Maintien des subventions délibérées et versées aux coopératives scolaires d'un montant de 18,60 € par élève.

Les amendements suivants ont également été adoptés :

- Respect des horaires d'ouverture et de fermeture de garderie et tarification d'un forfait de 15€ pour dépassement de ces horaires
- Tarification doublée pour les repas pris à la cantine sans inscription.

II/Travaux de réfection de voirie et du réseau d'eaux pluviales rue Gervais

Suite aux réunions de la Commission d'appel d'offres du 26 mai 2016 et du 31 mai 2016 et après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confirme la décision de la commission d'appel d'offres en choisissant l'entreprise ATP, pour la réfection de voirie et du réseau d'eaux pluviales rue Gervais pour un montant de 51 998.5 € HT soit 62 398.20€ TTC.

Les membres du conseil décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims l'attribution d'un prêt de 50 000 Euros au taux de 0.48% dont le remboursement s'effectuera en 5 années par périodicités trimestrielles.

III/ Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la Construction d'un pôle médical et paramédical

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la candidature du cabinet TDA pour la Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la Construction d'un pôle médical et paramédical pour un montant de 44 200 € soit 53 040 € TTC.

IV / Création d'un emploi pour un besoin saisonnier

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel titulaire, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, les membres du Conseil Municipal décident d'ouvrir un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h à compter du 2 juin 2016.

V/ Remboursement de caution/Restitution du logement communal rue Pasteur

Suite à la restitution du logement communal sis rue Pasteur, le conseil Municipal décide d'émettre un mandat au compte 165 pour le remboursement de la caution d'un montant de 304.90€ à M et Mme TARANTINO.

VI/ Subvention exceptionnelle au Karaté Club de Rilly

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 92.5€ au Karaté Club de Rilly.

VII/commission des bâtiments

Les rapports SOCOTEC ont été reçus en Mairie.

Le devis de la société Reims Nettoyage est accepté pour un montant de 1008€. Il comprend le nettoyage des vitres bâtiments communaux. Le devis de la société SAM METAL d'un montant de 708€ TTC est accepté pour le changement des joints de porte de l'espace culturel.

Les travaux sur la toiture de la maison des associations sont achevés.

IIIX/commission communication

Une charte d'utilisation du panneau d'affichage est présentée au conseil par les membres de la Commission. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

IX/Vente de parcelles appartenant au conseil départemental

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées section F n° 444 et 434, situées le long de la R.D. 26. Les services départementaux seront sollicités afin d'obtenir une estimation des parcelles.

X/ Recensement de la population communale en 2017

Le prochain recensement de la population communale aura lieu en 2017. Mme VITSE Roselyne est nommée coordonnateur communal.

XI/ Mise à disposition de locaux en Mairie à la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims les locaux de la Mairie afin d'y installer son siège administratif et autorise le Maire à signer une convention fixant les contreparties financières.

XII/Questions diverses

Le projet de charte de gouvernance de la future communauté urbaine est présenté aux membres de Conseil.

Le voyage à GUISE du dimanche 26 juin 2016 est désormais ouvert à tous.

Une réflexion sera menée sur l'organisation de nouvelles manifestations lors de la fête patronale en 2017.

L'opération village et Coteaux propres sera reconduite courant octobre 2016.